

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

7 ans de réclusion pour l'importatrice de cannabis

NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon

UNE ressortissante camerounaise, Sarah Fonky, comparait vendredi dernier devant la Cour criminelle spéciale de Libreville pour importation de chanvre indien, plante ou substance classée comme stupéfiant par voie réglementaire. Après les joutes oratoires propres à une telle audience, l'inculpée a été condamnée à 7 ans de réclusion criminelle, dont 2 avec sursis. Elle encourait 20 ans, mais des circonstances atténuantes ont fait que ce verdict soit revu à la baisse de plus de la moitié. La Cour n'aura suivi ni les réquisitions du parquet général (5 ans de réclusion) ni la plaidoirie de la défense (acquiescement). Petit coup d'œil sur le dossier d'accusation. Le 10 juin

2016, Fonky, commerçante camerounaise âgée de 39 ans, sans antécédent judiciaire, se rend en Guinée équatoriale pour vendre du poisson salé. Lors de ce séjour équato-guinéen, elle se procure 35 cuisses de chanvre indien. Sur la route de son retour, parvenue au checkpoint du village N'no-Ayong, sur l'axe Cocobeach-Ntoum, elle est appréhendée par la gendarmerie. Interrogée, Fonky avoue être la propriétaire de la marchandise illicite trouvée en sa possession, et destinée à être commercialisée à Libreville où elle réside. Ces faits, prévus et punis par l'article 208 du Code pénal, emportent application des peines pénales et son auteur encourt 20 ans de réclusion criminelle. À la barre de la Cour criminelle, cependant,

Fonky s'est rétractée en déclarant qu'elle n'a jamais reconnu les faits, arguant que c'est certainement à la suite d'une incompréhension de ses propos (originaire du Cameroun anglophone, elle s'exprime mal en français) que les enquêteurs et les juges d'instruction ont transcrit ce qu'elle n'a jamais dit. Toujours dans un français approximatif, elle a expliqué qu'après avoir vendu son poisson salé, en attendant le départ de l'embarcation qui devait la ramener au Gabon, elle a fait

un tour au marché de Kogo pour faire les courses. Et que y étant, une vendeuse lui a proposé du tabac écrasé. Elle a ajouté qu'elle en a pris quelques échantillons, promettant à la vendeuse que si le produit est apprécié des consommateurs, elle reviendra faire un gros achat ultérieurement. Arrivée au débarcadère de Cocobeach, et non pas au village N'no-Ayong, précisera-t-elle, elle est surprise d'être arrêtée par la gendarmerie qui lui apprend que son tabac écrasé est en réalité du cannabis.

Son avocat, Charles-Henri Gey, en a profité pour faire étalage d'arguments de droit en attaquant les éléments constitutifs du crime mis à la charge de sa cliente. Après avoir soutenu que l'infraction reprochée à Fonky n'est pas constituée parce que cette dernière ne reconnaît pas les faits et il n'y a pas d'élément matériel, Me Gey a plaidé l'acquiescement pur et simple, pour les besoins d'une meilleure justice. Ce à quoi s'est opposé le ministère public qui, après avoir soutenu que le crime



Photo: F. MOMBIO

d'importation du cannabis est constitué, a requis la condamnation de l'accusée à 5 ans de réclusion et une amende de 600 000 francs. À la suite de quoi la Cour, estimant que la culpabilité de l'inculpée est prouvée, a prononcé sa sentence: 7 ans de réclusion criminelle, dont 2 avec sursis, et 50 000 francs d'amende.

LIRE L'UNION EN LIGNE

MODE D'EMPLOI

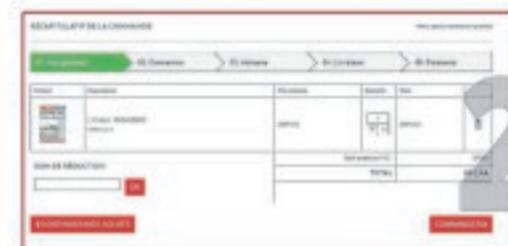


Se connecter sur le site en tapant :

www.e-kiosque-sogapresse.com

Sélectionner votre édition en cliquant sur le bouton

• Ajouter au panier pour commander



Valider par le bouton Commander et suivre les étapes d'achat suivantes :

A VOUS ÊTES DÉJÀ INSCRIT SUR LE SITE
• Cliquez sur le bouton COMMANDER et suivez les instructions jusqu'à l'étape N°4

B VOUS N'ÊTES PAS INSCRIT SUR LE SITE
• Inscrivez-vous en suivant les étapes du menu,
• Vérifiez vos coordonnées puis cliquez sur COMMANDER



Choisissez votre mode de paiement (Airtel money, carte bancaire ou Paypal) pour effectuer votre achat



Une fois le PAIEMENT EFFECTUÉ, rendez-vous dans le menu MES EDITIONS pour retrouver votre journal

* Vous devez être inscrit pour pouvoir acheter le journal.
www.e-kiosque-sogapresse.com

ANNIVERSAIRE



EDITH, tu es simplement un Coeur détaché de nos Corps respectifs pour être contemplé, et nous en sommes heureux.
Joyeux anniversaire à toi, Epouse et Mère
Ton Epoux et nos Enfants